AR CONTROLE DE LEGALITE : 031-213100035-20250925-2025_34-DE

en date du 25/09/2025 ; REFERENCE ACTE : 2025_34

COMMUNE d'AIGREFEUILLE 31280 AIGREFEUILLE

DÉL-2025-34-37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D'AIGREFEUILLE

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt cinq En exercice : 15 le 15 septembre à 20 heures 30

Présents: 11 le Conseil Municipal de la Commune d'AIGREFEUILLE Votants: 14 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

Convocation du 10 septembre à la Mairie, sous la présidence de Christian ANDRÉ, Maire.

PRÉSENTS: MM. DELSOL Yannick, GENRE Pierre, IMART Thierry, LASFARGUES William, STURMEL

Philippe

Mmes: AFONSO Djemilla, CASANOVA Céline, DUCROS Lucie, MARCHOU Marie, POUPOT Mary

Secrétaire : POUPOT Mary

Absents excusés: PIGASSE Thomas procuration à STURMEL Philippe

PLACHOT Geneviève procuration à ANDRÉ Christian SEMENE Marie-Ange procuration à CASANOVA Céline Absent non excusé: COULON Florian pas de procuration

- Objet : Recensement de la population : rémunération du coordinateur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que début 2026 se déroulera le recensement de la population de la commune.

Il est nommé un coordinateur du recensement.

Il est proposé de fixer l'indemnité du coordinateur à 543€ bruts.

Le Conseil municipal doit délibérer pour fixer cette indemnité.

Ouï cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer l'indemnité du coordinateur du recensement de la population 2026 à 543 € bruts et que les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2026 chapitre 012.

Le Maire,

Votes pour: 14

Votes contre: 0
Abstentions: 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme à l'original.

Certifié exécutoire compte tenu de : la publication le 15 septembre 2025

Et de la réception en Préfecture

Le Maire,

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone: 05 62 73 57 57; Fax: 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant: http://www.telerecours.fr.